



Licenciement économique en cours

Par **lillybelle01**, le **23/06/2010** à **17:36**

Bonjour à tous,
Je suis entrain de me faire licencier économiquement et j'ai une question qui me tracasse.
En effet j'ai plus de deux ans d'ancienneté, mes indemnités vont s'élever à 700e max.
Ma question concerne l'ordre des licenciements. En effet la dernière personne à être rentrée dans la boîte (moins de 1 an d'ancienneté) n'a pas été licenciée. Elle a 27 ans comme moi, n'a pas de diplôme (j'ai un bac +5), ne parle pas un seul mot d'anglais (alors que la société va dorénavant se tourner principalement vers l'international, et nous avait bien informé qu'il fallait maîtriser parfaitement l'anglais pour le futur de la boîte), n'a pas d'enfant, n'est pas marié, et vit dans l'appartement de ses parents. Par contre il a un crédit pour sa voiture, et son père joue un rôle important dans cette société: il l'emploie en sous-traitance...
Pour ma part j'ai 27 ans, ne suis pas mariée, n'a pas d'enfants, n'a pas de crédit MAIS j'ai un loyer, un bac +5 et je parle couramment anglais...
Une autre fille n'a pas été licenciée, son père étant le banquier de la société.
Une personne avec beaucoup d'années d'ancienneté a été licenciée.
J'essaye de savoir si c'est normal que cette personne reste.
Sachant que je ne tiens pas à rester dans cette société et que mes indemnités de licenciement ne vont pas être très importantes, suis-je dans mon droit pour leur mettre la pression et leur demander des indemnités plus importantes?
Si oui comment chiffrer ces indemnités?
J'espère avoir plusieurs avis assez rapidement, je dois aller à mon entretien lundi après-midi prochain.
Je vous remercie de votre aide.
Noëlle